

# *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

## LETTRE OUVERTE AUX DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Le 18 décembre 1996

### **Objet : La commandite par l'industrie du tabac**

Chers membres de l'Assemblée Nationale :

Nous étions très heureux d'apprendre récemment que le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Jean Rochon, cherche à inclure l'interdiction de la commandite liée au tabac dans son nouveau projet de loi au sujet du tabagisme.

Comme l'exemple fédéral vous aura permis de le constater, ce type de restriction soulève beaucoup de controverse, et nous aimerions donc clarifier notre position à cet égard.

Essentiellement, la Coalition réclame l'interdiction totale de toute forme de promotion des produits du tabac. Nous considérons que la commandite d'événements constitue une forme de promotion du type « style de vie », et les meilleurs experts en marketing et en sciences du comportement sont du même avis que nous.

La publicité « style de vie » associe un produit à des activités sociales et à des valeurs positives tout en omettant la diffusion de renseignements véritables sur le produit en question. Pour l'industrie du tabac, cette forme de publicité est idéale, puisque l'usage du tabac n'offre aux consommateurs aucun bénéfice palpable – mais bien des ennuis, dont une espérance de vie sérieusement réduite.

### **Événements commandités**

Nous demeurons cependant très sensibles au sort des événements qui dépendent actuellement de la commandite de l'industrie du tabac. La Coalition s'est efforcée de trouver des solutions au problème et a identifié le programme « QUIT », présentement en vigueur en Australie, qui pourrait servir de modèle pour le Québec. Ce programme a permis de remplacer les commandites de tabac par une fondation autonome dont les fonds proviennent d'une taxe spéciale sur les ventes en gros des cigarettes.

Au Québec, une ponction sur les revenus des fabricants des produits du tabac, inférieure à celle prélevée pour la dette olympique, suffirait à remplacer les 15 à 25 millions dépensés en commandites par l'industrie. Et puisque les commandites offrent d'importantes déductions d'impôt pour les fabricants, une telle solution empêcherait la situation actuelle qui oblige les contribuables à payer une partie substantielle de ces montants à la place de l'industrie.

Nous reconnaissons toutefois la position difficile dans laquelle les organisateurs des événements commandités se trouvent. La « générosité » des compagnies de tabac a créé une sévère dépendance chez de nombreux organismes artistiques et sportifs, tout comme celle des fumeurs envers la nicotine. Par conséquent, bon nombre de ces organismes se sont engagés dans le débat entourant le projet de loi fédéral (et bientôt, assurément, la législation provinciale) afin de protéger leurs sources de financement.

### **Ralliement pour la liberté de commandite**

Ainsi, les organismes ont prêté leur nom au *Ralliement pour la liberté de commandite*, pour que ce dernier défende leurs intérêts dans ce débat. Ce qu'un bon nombre parmi eux ignorent, cependant, c'est que le *Ralliement* est financé et organisé par l'industrie du tabac. La firme de relations publiques d'*Imperial Tobacco*, qui dirige la campagne du *Ralliement*, a recruté des membres sans les informer de son lien avec l'industrie. Ses lettres et communiqués de presse sont également dépourvus de toute mention concernant ses origines.

Contrairement aux objectifs des organismes artistiques et sportifs, le but principal du *Ralliement* n'est donc pas d'assurer la survie des événements actuellement commandités par l'industrie du tabac, mais bien de préserver les commandites elles-mêmes.

En effet, le *Ralliement* s'est prononcé contre toute mesure compensatoire qui saurait remplacer les fonds venant de l'industrie – même si cette mesure pouvait assurer la survie des événements. Cette approche n'est certainement pas dans l'intérêt de ses « membres », dont la plupart d'entre eux bénéficieraient de la libération d'une dépendance financière à l'industrie du tabac.

### **Priorité**

Quoi qu'il en soit, la prévention des milliers de décès dus au tabagisme doit demeurer la priorité principale lors de l'élaboration d'une législation québécoise antitabac. Comme dans le cas de toute campagne promotionnelle, il est vrai que le lien entre la publicité et la consommation est difficile à cerner, mais un tel lien n'en est pas moins réel et son contrôle demeure un élément essentiel de toute stratégie de réduction du tabagisme.

Quel que soit votre parti, nous espérons que vous appuierez les intentions du Ministre de la santé à cet égard. L'adoption de mesures antitabagiques doit demeurer au delà de toute partisanerie politique et, surtout, ne doit pas être influencée par les campagnes orchestrées par l'industrie du tabac.

Louis Gauvin

Coordonnateur, *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*\*

\* *La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac représente plus de 350 organisations québécoises qui réclament une série de mesures antitabagiques – dont l'interdiction de la commandite par l'industrie du tabac.*

